



**LEGENDE**

	Tampon 100 m
<b>Plan aménagement</b>	
	Zone infiltration
	Bache incendie
	Bâtiment administratif
	Surface imperméabilisée
	Merlons
	Ilots de stockage
	Bois aspersion
	Limites de propriété



Plan à l'échelle de 1/2 500 au minimum des abords de l'installation jusqu'à une distance qui est au moins égale à 100 mètres. Lorsque des distances d'éloignement sont prévues dans l'arrêté de prescriptions générales prévu à l'article L. 512-7, le plan au 1/2 500 doit couvrir ces distances augmentées de 100 mètres [2° de l'art. R. 512-46-4 du code de l'environnement]